

Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine (E.L.C.O)

Cours de langue arabe organisés pour la communauté algérienne avec le concours des consulats de :

- Lyon.
- Saint-Etienne.
- Grenoble.

Dans les académies de :

- Ain (01)
- Allier (03)
- Hautes-Alpes (05)
- Côte-d'or (21)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Loire (42)
- Rhône (69)
- Saône et Loire (71)
- Savoie (73)
- Haute-Savoie (74)

Par ailleurs, les cours sont dispensés à la demande dans les différentes associations de la région Rhône-Alpes.

Le programme s'adresse aux élèves scolarisés normalement dans les écoles élémentaires françaises, du CE1 au CM2. Leur première langue est donc le français ; ils ignorent la langue arabe littéraire qu'ils ne considèrent pas, toutefois, comme langue étrangère. Ces enfants vivent à la fois dans un environnement général de langue, de culture et de valeurs françaises, et dans un environnement particulier, où la langue arabe parlée n'est pas absente. Ce programme a été conçu par un groupe de pédagogues algériens et français pour un enseignement qui s'adresse à des élèves qui ne pratiquent pas la langue arabe, mais dont beaucoup d'éléments, constituant leur culture d'origine ne leur sont pas étrangers, grâce au milieu familial.

Objectifs fondamentaux

- ❑ Faire acquérir aux élèves les moyens de communiquer en arabe moderne
- ❑ Leur donner des repères culturels construits
- ❑ Permettre un décloisonnement entre l'école et l'environnement familial

Cet enseignement vise l'acquisition, en situation de communication, des quatre compétences fondamentales :

- ❑ Compréhension de l'oral.
- ❑ Expression orale.
- ❑ Lecture et compréhension de l'écrit.
- ❑ Ecriture et production d'écrits.

L'acquisition de ces compétences prendra appui sur des situations liées à l'environnement proche des élèves en fonction de leurs préoccupations et de leurs besoins. Cet enseignement peut être prolongé au collège soit par l'étude de la langue arabe en LV1, soit par des cours optionnels E.L.C.O niveau III.

Equipes pédagogiques

Enseignants formés, qualifiés et affectés par les Institutions Algériennes, leur rémunération est prise en charge par le service des enseignements des langues et culture d'origine de l'Ambassade d'Algérie en France.

Horaires d'enseignement

La durée des cours hebdomadaires est de trois heures, à raison d'une heure trente par séance. La pratique orale de la langue occupe une large part du temps imparti.

- ❑ Oral.
- ❑ Lecture et écriture.
- ❑ Education artistique (chants, poèmes, musique, danse, théâtre...).

Pour plus d'informations :

**Contactez le Service de l'Enseignement.
Consulat général d'Algérie
7, rue Vauban 69006 Lyon**